

CRÉDIT D'IMPÔT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR LA FORMATION (PARTICULIERS)

Remplissez ce formulaire pour calculer votre crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour la formation. Vous pouvez demander ce crédit si vous étiez résident de la Colombie-Britannique le 31 décembre 2011, et que, dans l'année, vous avez terminé votre formation dans le cadre d'un **programme admissible** administré par l'Industry Training Authority de la Colombie-Britannique ou vous avez réussi à un examen de reconnaissance des acquis et reçu d'Industry Training Authority de la Colombie-Britannique un *Certificate of Qualification*.

Les programmes admissibles et les conditions d'achèvement sont définis par règlement. Pour en savoir plus, allez à la page Web du Programme pour le crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour la formation au www.sbr.gov.bc.ca/business/Income_Taxes/ttc/ ou composez le **1-877-387-3332**.

Il y a quatre éléments au crédit d'impôt pour la formation :

- crédit d'impôt de base pour un programme admissible reconnu (non-Sceau rouge seulement) (lisez la partie 1);
- crédit d'impôt pour achèvement pour un programme de formation admissible (Sceau rouge et non-Sceau rouge) (lisez la partie 2);
- crédit d'impôt pour attestation pour une formation dans le cadre d'un programme admissible reconnu (non-Sceau rouge) ou pour une formation dans le cadre d'un programme de formation admissible (Sceau rouge et non-Sceau rouge) (lisez les parties 1 et 2);
- crédit d'impôt amélioré pour les particuliers des Premières nations et les personnes handicapées (lisez la partie 3).

Joignez une copie de ce formulaire à votre déclaration sur papier. Si vous transmettez votre déclaration par voie électronique, conservez toutes vos pièces justificatives pour pouvoir nous les fournir sur demande.

Année d'imposition ► 2011

Partie 1 – Crédits d'impôt de base et pour attestation (niveau 1 ou 2 d'un programme non-Sceau rouge seulement)

Vous pouvez demander ces crédits si, en 2011, vous avez terminé une formation dans le cadre d'un programme non-Sceau rouge et rempli les exigences, soit au niveau 1 ou 2, ou vous avez réussi à un examen de reconnaissance des acquis et reçu un *Certificate of Qualification* pour un programme pour lequel l'obtention de diplôme qualifie au niveau 1 ou 2. Vous ne pouvez pas demander ces crédits pour un programme Sceau rouge.

Inscrivez 1 000 \$ si, en 2011, vous avez terminé les exigences de ce programme au niveau 1.	_____		1
Inscrivez 1 000 \$ si, en 2011, vous avez terminé les exigences de ce programme au niveau 2.	_____	+	2
Ligne 1 plus ligne 2	6343	=	3

Partie 2 – Crédits d'impôt pour achèvement et pour attestation (niveau 3 ou plus des programmes Sceau rouge et non-Sceau rouge)

Vous pouvez demander ces crédits si, en 2011, vous avez terminé une formation dans le cadre d'un programme Sceau rouge ou non-Sceau rouge et rempli les exigences, soit au niveau 3, 4 ou 5, ou vous avez réussi à un examen de reconnaissance des acquis et reçu un *Certificate of Qualification* pour un programme pour lequel l'obtention du diplôme qualifie au niveau 3, 4 ou 5.

Inscrivez 2 000 \$ si, en 2011, vous avez terminé les exigences de ce programme au niveau 3.	_____		4
Inscrivez 2 500 \$ si, en 2011, vous avez terminé les exigences de ce programme au niveau 4.	_____	5	
Inscrivez 2 500 \$ si, en 2011, vous avez terminé les exigences de ce programme au niveau 5.	_____	+	6
Ligne 5 plus ligne 6	6345	=	7
Ligne 4 plus ligne 7	_____	+	8

Partie 3 – Crédit d'impôt amélioré (programmes Sceau rouge et non-Sceau rouge)

Remplissez cette partie si, en 2011, vous pouviez demander le montant pour personnes handicapées (ligne 316 de votre annexe 1 fédérale) ou si vous étiez un indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*, et vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- vous avez demandé un montant à la partie 1 ci-dessus;
- vous avez demandé un montant à la partie 2 ci-dessus;
- vous avez reçu dans l'année une subvention incitative aux apprentis fédérale de Service Canada.

Inscrivez le montant de la ligne 3.	_____		9
Inscrivez le montant de la ligne 8.	_____	+	10
Inscrivez le montant de la subvention incitative aux apprentis fédérale reçue en 2011.	_____	+	11
Additionnez les lignes 9, 10 et 11.	_____	=	12
Taux applicable	_____	×	13
Ligne 12 multipliée par ligne 13	6346	=	14

Partie 4 – Crédit d'impôt pour la formation

Inscrivez le montant de la ligne 3 de la partie 1.		15
Inscrivez le montant de la ligne 8 de la partie 2.	+	16
Inscrivez le montant de la ligne 14 de la partie 3.	+	17
Additionnez les lignes 15, 16 et 17.		
Inscrivez ce montant à la ligne 7 du formulaire BC479, <i>Crédits de la Colombie-Britannique</i> .	=	18

Attestation

J'atteste que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts et complets.

Signature _____

Date

	Année			Mois			Jour		

Loi sur l'accès à l'information et protection de la vie privée (LAIPVP)

Les renseignements personnels sur ce formulaire sont recueillis selon le *Financial Administration Act* ainsi que la section 26 de la *LAIPVP* et sont utilisés pour son application. Si vous avez des questions concernant la collecte et l'usage de ces renseignements, communiquez avec le Manager, Intergovernmental Relations, C.P. 9444, succ. Prov. Govt., Victoria BC V8W 9W8. (Téléphone : Victoria au **250-387-3332**, ou sans frais au **1-877-387-3332** et demandez d'être redirigé).
Courriel : ITBTaxQuestions@gov.bc.ca